Intervention en réponse à la motion Jérôme Amez-Droz « La fusion de cantons ne doit pas rester un vœu pieux ! » [Demandant une réflexion du Conseil d'Etat sur la fusion du canton de Neuchâtel avec l'un ou l'autre de nos voisins] (27 septembre 2011)

M. Fabien Fivaz (PVS): — M. Jean Studer a d'ores et déjà dit ce que nous avions prévu de dire. En 2009, M. Jean-Claude Rennwald a déposé une motion à Berne qui demandait de former une commission fédérale chargée d'étudier diverses variantes dans le but de créer un canton de l'Arc jurassien. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a estimé que c'est à l'instigation des cantons que cette réflexion devait être faite et que, fédéralisme oblige, l'administration fédérale n'avait pas à s'ingérer dans les relations intercantonales. C'est donc chose faite avec la motion 11.115 du député Jérôme Amez-Droz. Si nous voulons créer un canton de l'Arc jurassien, nous sommes toutefois bien seuls. En juin 2010, soit plus de six mois avant le dépôt de la présente motion, le gouvernement jurassien a refusé l'idée d'un "super-canton" de l'Arc jurassien. Il a estimé que la question jurassienne était primordiale. Pour lui, la fusion des cantons est "un délire d'aménagistes du territoire qui ne tiennent pas compte du poids de l'histoire". Il convient de rappeler que l'histoire du Jura est plus récente que la nôtre.

Pour ce qui est de la fusion avec le canton de Vaud, où même une partie de celui-ci, rappelons encore qu'en 2002, une écrasante majorité de la population a rejeté le projet de fusion entre les cantons de Vaud et Genève. Restent donc, M. Jérôme Amez-Droz l'a dit, Fribourg et Berne dont nous doutons qu'ils aient besoin – voire même envie – de nous rejoindre. Un des problèmes majeurs de cette motion est son parti pris financier. Une fusion du canton de Neuchâtel avec l'un ou l'autre de ses voisins ne se fera jamais pour des raisons purement financières. Comme dans le cadre de la fusion des communes, s'il existe effectivement des arguments financiers, ils ne sont jamais prépondérants dans le débat. Ce sont d'autres considérations historiques, politiques ou sociales qui doivent prévaloir et d'ailleurs souvent prévalent au moment du choix des votants.

Les raisons premières que nous imaginons si nous voulions invoquer pour justifier la fusion des cantons seraient plutôt à chercher du côté des structures administratives. Actuellement, celles-ci ne correspondent, en Suisse, souvent plus à la réalité politique, économique et sociale. Le canton perd de plus en plus de poids politique au sein des instances fédérales ou intercantonales. La politique fédérale des agglomérations reconnaît d'ailleurs l'arc lémanique, Zurich et Bâle comme seules métropoles dignes d'être inscrites dans le réseau des métropoles européennes. Ces pôles attireront de plus en plus d'investissements au détriment d'autres régions dont la nôtre. Ils prendront de plus en plus de poids au niveau politique, économique ou démographique. Cette dynamique sera, à notre avis, difficile à inverser et risque bien de s'aggraver. Nous devrons donc sans doute un jour reprendre le débat qui nous anime aujourd'hui et aller plus loin que la simple collaboration, reste qu'à l'heure actuelle, nous le répétons, nous sommes bien seuls. Le groupe PopVertsSol refusera la motion 11.115 dans sa forme non-amendée.

Cependant, dans sa vision du territoire suisse, l'Office fédéral du développement territorial définit comme stratégie de développement pour l'Arc jurassien "le renforcement des synergies entre les cantons et entre les villes des cantons". Pour l'ARE, c'est l'absence de grands centres qui nous interdit toute "vision trop centralisatrice". C'est cette vision-là que propose le Conseil d'Etat avec son amendement. Des projets de synergie existent d'ailleurs déjà, puisque le canton du Jura et le nôtre étudient la fusion de leur police ou la création en commun du poste du préposé à la protection des données. Récemment, nous avons également abordé la fusion des services de consommation et des affaires vétérinaires. Ces collaborations, plutôt que "synergies", peuvent être intéressantes. Notre groupe ne s'opposera donc pas à la motion, si celle-ci est amendée dans le sens proposé par le Conseil d'Etat.